



# 🗪 Médiation

Production de l‘oral

Am Empfang des Campingplatzes erhalten Sie eine Mappe mit Informationsmaterialien. Nach Ihrer Ankunft gehen Sie diese noch einmal durch. Sie übernehmen die Mittlerrolle.

1.

* Da Sie mit einem Hund reisen, befinden sich unter den Unterlagen ebenfalls einige Verhaltensregeln (*Matériel 1*), die Sie beachten müssen. Ihr/e mitreisende/r Hundebesitzerin, die kein Französisch spricht, möchte wissen, was sie beachten muss. Fassen Sie die wesentlichen Verhaltensregeln auf Deutsch zusammen.

2.

* Die Informationsmaterialien enthalten ebenfalls die Vorschriften *(Matériel 2)* des Campingplatzes. Ihr/e Freund/in, der/die kein Französisch spricht, möchte sich noch einmal informieren, was am Tag der Abreise zu berücksichtigen ist. Helfen Sie ihm/ihr und vermitteln ihm/ihr die wichtigsten Punkte.

3.

* Bei der Durchsicht der Informationsmaterialien (*Matériel 2*) stolpert Ihr/e Freund/in über den Begriff „*garage mort*“. Er/Sie bittet Sie, ihm diesen Begriff zu erläutern.

C:\Users\bial\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\LV39IDUY\MC900426028[1].wmf

**Règles à respecter …**

1. Je ne me promène pas seul sur le terrain.

2. Mon maître me tient toujours en laisse pendant nos balades sur le terrain.

3. Je ne fais pas mes besoins sur le terrain. Au cas où mon maître s’engage à ramasser le tout et le dépose dans la poubelle. Il y a des sacs à crotte disponibles au bureau de l’accueil.

4. Si c’est vraiment trop urgent, je peux me soulager dans l’espace pipi.

5. Je ne reste pas seul à la maison. C’est trop triste. Moi aussi je suis en vacances.

6. Fournir une attestation d’assurance et de vaccination? Pas de problème pour moi. Demande juste à mon maître.

7. Le propriétaire a le droit de m’expulser si je fais trop de bruit ou si je gêne les autres campeurs.

8. Pour des raisons d’hygiène, je n’ai pas le droit d’entrer dans les sanitaires, la boutique et le restaurant.

9. Mon maître est civilement responsable pour chaque endommagement que je cause.

Approuvé et signé

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature de mon maître

C:\Users\bial\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\0THCQRYT\MC900426006[1].wmf

C:\Users\bial\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\VP3E1EE0\MC900434597[1].wmf

C:\Users\bial\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\VP3E1EE0\MC900428381[1].wmf

C:\Users\bial\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\LV39IDUY\MC900424114[1].wmf



Camping des Eaux douces

Règlement intérieur

1. Accueil

Vous trouverez au bureau d’accueil, toutes les informations sur les services du terrain de camping, les possibilités de ravitaillement, les offres sportives, les attractions touristiques de la région et adresses utiles.

Pour toutes vos réclamations, avis ou suggestions, nous tenons une boîte spéciale à votre disposition.

Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées et datées et si elles se rapportent à des faits récents.

2. Redevances

Nous prions nos hôtes de nous prévenir la veille de leur départ et de restituer la carte-barrière (La caution de celle-ci vous sera alors restituée).

Nous vous invitons à prendre rendez-vous le jour de votre départ entre 8h00 et 10h00 pour procéder à l’état des lieux et à la restitution de la carte-barrière. Le bureau de l’accueil restituera alors la caution sous réserve de non casse et de parfait état de propreté de la location.

3. Circulation et stationnement

La vitesse est limitée à 7km/h à l’intérieur du terrain de camping.

Il est strictement interdit de circuler sur le terrain entre 23h00 et 7h00.

Il est strictement interdit de stationner les voitures en dehors de l’emplacement. Le stationnement ne doit pas gêner la circulation et l’installation des nouveaux arrivants.

4. Respect et tenue des installations

*Le camping des eaux douces* respecte la nature. Par conséquent, les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers etc. doivent être déposés dans les poubelles situées dans les locaux à ordures. Pour sélectionner et rassembler les déchets du même type, nous tenons à votre disposition des sacs poubelles au bureau de l’accueil.

5. Garage mort

Il est strictement interdit de laisser du matériel non occupé sur le terrain. La direction n’est pas responsable de ce matériel en l’absence du propriétaire. On ne peut laisser du matériel non occupé sur le terrain qu’après accord de la direction et seulement à l’emplacement indiqué. Dans ce cas-là, une redevance sera exigée par le bureau de la direction pour le « garage mort ».